

Objet : Marché de fournitures - LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES AVEC GRUE

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique ;

VU les propositions reçues suite à la consultation en appel d'offre ouvert réalisée le 13 avril 2023 pour la LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES AVEC GRUE (AAPC publié sur le BOAMP et sur le profil acheteur AWS) ;

VU l'analyse de l'offre et les négociations, réalisées conformément au règlement de la consultation ;

Considérant qu'il convient de notifier le marché ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché de location mentionné ci-dessus avec la société BOM SERVICES, pour un montant de 83.760 € HT pour la tranche ferme, et de 21.463,50 € HT pour chacune des tranches optionnelles.

Article 2 : Dit que les dépenses seront inscrites et imputées au budget de l'exercice correspondant.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 05/06/2023



Président,

M. Louis JALLAT.